Image not found or type unknown

conges acquis sur temps plein à prendre sur mi temps thérapeutiqu

Par **nathalie13190**, le **23/10/2012** à **13:02**

Bonjour,
Suite à une longue maladie, j'ai repris à mi temps thérapeutique le 27 02 12 avec un solde CA-1 de 35,4 jours et un CET de 6 jours le tout acquis sur mon travail à temps plein avant ma maladie. Je voudrais savoir comment mon employeur doit me décompter ces jours de congé acquis sur plein temps alors qu'à présent je suis à mi temps. Il me semble que me prendre 2 jours pour 1 jour posé n'est pas logique car je les ai acquis antérieurement à mon mi temps.
Merci pour votre réponse.
Cordialement.

Par **janus2fr**, le **23/10/2012** à **13:13**

Bonjour,
Que les jours soient acquis en temps plein ou temps partiel ne change rien à la façon de les décompter. Si le décompte a lieu en jours ouvrables, on décompte toujours tous les jours ouvrables, peu importe le nombre réel de jours travaillés. Ainsi, une semaine de congés, c'est toujours 6 jours retirés, que vous travailliez 1,2,3,4,5 ou 6 jours habituellement par semaine.
Ce qui change dans votre cas, passage temps plein à temps partiel, c'est l'indemnité de congés payés, puisqu'elle est calculée sur l'ensemble des rémunérations sur la période d'acquisition. Vous serez donc plus payé en congé que lorsque vous travaillez.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés